

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 juin 2013

REPRÉSENTATION DES FRANÇAIS ÉTABLIS HORS DE FRANCE - (N° 1055)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL21

présenté par
M. Fourage, rapporteur

ARTICLE 29 TERVICIES

Dans la seconde phrase de l'alinéa 3, substituer aux mots et à la référence :

« l'article 29 *terdecies* »,

les mots et la référence :

« l'article 29 *vicies* ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.